

## PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D'INSTITUTIONNALISATION D'UN SYSTEME DE CERTIFICATION PAFC POUR LE BASSIN DU CONGO



### RAPPORT DE DEMARRAGE

10 JUIN-10 OCTOBRE 2019



Version : provisoire

Date : 10 Octobre 2019

*Le projet de développement  
du PAFC Régional est financé par :*



*Il est mis en œuvre par l'ATIBT,  
avec l'assistance technique de Terec :*



*Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la KFW et du PEFC.*



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	i
SIGLES .....	iv
1. BREVE PRESENTATION DU PROJET .....	1
1.1. Contexte historique et justification du projet .....	1
1.3. Rapportage dans le cadre du projet .....	2
1.4. Objectifs du projet .....	2
1.5. Objectif du rapport de démarrage .....	3
1.6. Résultats attendus du projet .....	3
1.7. Partenaires du projet .....	3
1.8. Autres informations sur le projet .....	4
2. STRUCTURE ET APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	5
2.1. Structure de mise en oeuvre .....	5
2.1.1. Coordination et gestion du projet .....	5
2.1.2. Assistance technique au projet .....	5
2.1.3. PAFC nationaux .....	5
2.2. Approche de mise en œuvre .....	6
2.2.1. Zone d'intervention du projet .....	6
2.2.2. Principes de travail .....	6
2.2.3. Elaboration des normes régionales et annexes nationales .....	7
2.2.4. Institutionnalisation et opérationnalisation de PAFC BC .....	7
2.3. Outils de suivi .....	7
2.3.1. Plan de travail opérationnel .....	8
2.3.2. Réunions de coordination .....	8
2.3.3. Echanges réguliers .....	8
2.3.4. Suivi administratif et financier .....	8
2.4. Quelques réflexions .....	8
2.4.1. Sur la couverture géographique des activités du projet .....	8
2.5. Risques éventuels .....	9
2.5.1. Financement de PAFC BC .....	9
2.5.2. Intérêt du marché pour les certificats PAFC BC .....	9
2.5.3. Participation des parties prenantes clés .....	9
2.5.4. Accréditations internationales .....	10
3. RAPPEL DES ACTIVITES DU PROJET .....	11
3.1. Activités et tâches du projet .....	11



4.	ACTIVITES DE LA PERIODE SOUS RAPPORT ET NIVEAU D'EXECUTION.....	15
4.1.	Brève description des activités planifiées pour la période (Juin-Septembre 2019).....	15
4.1.1.	Activité 0.0: Prise en main de la coordination du projet.....	15
4.1.2.	Activité A.0: Pérennisation du schéma régional - Gestion de projet .....	15
4.1.3.	Activité A.1 : Préparation documentaire.....	16
4.1.4.	Activité A.2 : Lancement officiel du processus de développement des normes.....	16
4.1.5.	Activité A.3 : Développement consensuel des normes PAFC BC .....	17
4.2.	Niveau d'exécution des activités de la période.....	18
4.2.1.	Activité 0.0: Prise en main de la coordination du projet.....	18
4.2.2.	Activité A.0 : Pérennisation du schéma régional - Gestion de projet .....	19
4.2.3.	Activité A.1: Préparation documentaire.....	19
4.2.4.	Activité A.2: Lancement officiel du processus de développement des normes	20
4.2.5.	Activité A.3 : Développement consensuel des normes régionales de certification PAFC BC	21
4.3.	Bilan financier de la période sous rapport .....	22
5.	CONSTRAINTES ET GESTION DES CONTRAINTES RENCONTREES.....	23
5.1.	Contraintes .....	23
5.1.1.	Appropriation insuffisante par les PAFC.....	23
5.1.2.	Occupations professionnelles des responsables de PAFC.....	23
5.1.3.	Limite du budget sur certaines lignes.....	23
5.2.	Gestion des contraintes.....	23
5.2.1.	Appropriation insuffisante par les PAFC.....	23
5.2.2.	Occupations professionnelles des responsables de PAFC.....	24
5.2.3.	Limite budgétaire pour certaines actions.....	24
6.	LECONS APPRISES .....	25
7.	IMPRESSIONS GENERALES.....	26
8.	RECOMMANDATIONS.....	27
	ANNEXES.....	28
	A1 : Plan de travail des 7 premiers mois et niveau de réalisation des activités .....	28
	A2 : Protocoles d'accord PAFC Gabon.....	28
	A3 : Protocoles d'accord PAFC Cameroun.....	28
	A4 : Protocoles d'accord PAFC Congo .....	28
	A5 : Appel à manifestation d'intérêt .....	28
	A6 : Procédure d'élaboration des normes de certification PAFC BC.....	28
	A7 : Cartographie des parties prenantes.....	28



A8 : Document de projet .....	28
A9 : Formulaire de manifestation d'intérêt.....	28
A10 : Formulaire pour commentaires des documents.....	28
A11 : Tableau du bilan financier de la période sous rapport (10 Juin-10 Octobre 2019) .....	28
A12 : Justificatifs des dépenses .....	28



## SIGLES

PAFC	: Pan-African Forest Certification
BC	: Bassin du Congo
PEFC	: Programme for the Endorsement of Certification
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
OC	: Organisme de Certification
ATIBT	: Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
PPECF	: Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
TEREA	: Terre Environnement Aménagement
IDH	: Initiative du Marché Durable d'Hollande
COFRAC	: Comité Français d'Accréditation
AT	: Assistant technique
IAF	: International Accreditation Forum



## 1. BREVE PRESENTATION DU PROJET

### 1.1. Contexte historique et justification du projet

L'idée du système de certification forestière Pan-African Forest Certification (PAFC) apparaît au début des années 2000 sous l'impulsion du président de l'Organisation Africaine du Bois d'alors. L'objectif de la création de PAFC est alors de développer la gestion durable de la forêt dans les pays d'Afrique Centrale en s'appuyant sur les exigences du Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC).

En 2004, le PAFC Gabon est créé et devient le premier membre africain de PEFC. PAFC Gabon commence alors le développement de son système national de certification, reconnu par PEFC une première fois en 2009, puis en 2014 à la suite de sa révision. Entre temps, PAFC se développe avec deux nouvelles organisations à savoir PAFC Cameroun et PAFC Congo, respectivement devenus membres de PEFC en 2007 et 2017.

Les trois associations PAFC existantes sont à différents niveaux d'avancement. En effet, PAFC Gabon dont le schéma est reconnu compte une entreprise de gestion forestière certifiée sur 596 822 hectares et l'association fonctionne plus ou moins normalement. PAFC Cameroun a transmis sa proposition de schéma national de certification PAFC à PEFC pour évaluation et reconnaissance après une première évaluation qui a exigé des ajustements. Mais l'association ne fonctionne pas normalement. L'association PAFC Congo a été créée mais n'exerce pas encore réellement d'activités.

Depuis quelques années, des entreprises d'exploitation forestière de certains pays de la région expriment le souhait d'accéder à des certificats délivrés sous le système PEFC. Mais, nombre d'entre elles ne franchissent pas le pas, soit par insuffisance de confiance dans le système en place due à une crédibilité encore à construire au niveau international comme au Gabon, soit parce que le schéma national est en « construction » et pas encore reconnu comme au Cameroun soit parce qu'il n'y a pas eu d'action visant la création du schéma national comme au Congo.

A ce jour, la certification de gestion durable dans le BC demeure le fait d'un schéma de certification. Mais certains acteurs issus de divers groupes de parties prenantes expriment la nécessité que des certificats de gestion durable puissent aussi être délivrés dans le cadre d'autres systèmes de certification.

Pris individuellement, et compte tenu, entre autres, des contraintes de financement, d'existence et de fonctionnement des PAFC nationaux tel qu'indiqué ci-dessus, le développement et le fonctionnement sur le long terme d'une telle alternative de certification de gestion durable pourrait s'avérer complexe et difficile à soutenir.

Il est donc apparu nécessaire de fédérer les énergies, les expertises et les moyens pour mettre en place et assurer le fonctionnement et la viabilité d'un schéma régional de certification qui se substituerait aux schémas des PAFC nationaux : PAFC BC.

En effet, la création et l'opérationnalisation du système PAFC BC pourraient engendrer une économie d'échelle du fait de la diminution des coûts de développement du système, de la gestion et la maintenance d'un système unique (au lieu de plusieurs à raison d'un par pays) permettant de mutualiser les ressources humaines et financières générées par une surface certifiée plus grande à sa disposition (somme des surfaces certifiées par pays). Un schéma PAFC BC pourrait aussi induire une simplification et une baisse du coût de l'accréditation pour les Organismes de Certification (OC) qui couvriraient les pays du BC en utilisant un unique schéma de certification sans payer des frais



d'accréditation pour chaque PAFC et son schéma national de certification. Ce qui baisserait en principe les coûts des audits. Et ceci dans une région où les activités, les opérations et les pratiques d'exploitation forestière sont assez homogènes et où certaines entreprises opèrent en même temps dans différents pays du Bassin du Congo.

Un schéma régional PAFC BC induira aussi une simplification et une baisse des coûts pour les futurs processus de révision des normes dans la mesure où la révision des annexes nationales sera intégrée à la révision des normes régionales.

### 1.3. Rapportage dans le cadre du projet

Le contrat de subvention du projet prévoit, en son article 4 alinéa 1 des conditions particulières, que «Les rapports techniques et financiers sont présentés à l'appui des demandes de paiement...». Ainsi, il y a été prévu la soumission d'un rapport de démarrage quatre mois après le début de la mise en œuvre des activités du projet à l'appui de la deuxième demande de paiement. Ce contrat prévoit aussi la soumission des rapports techniques et financiers au 8<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> mois à l'appui des demandes de paiement suivantes.

Le présent rapport de démarrage fait donc suite aux quatre premiers mois d'activités du projet démarré le 10 Juin 2019.

La structure de ce rapport tourne autour des chapitres suivants :

- brève présentation du projet,
- structure et approche de mise en œuvre du projet,
- rappel des activités du projet,
- activités mises en œuvre et niveau d'exécution pour la période sous rapport,
- contraintes rencontrées,
- gestion des contraintes rencontrées,
- leçons apprises
- recommandations ;
- annexes

### 1.4. Objectifs du projet

De manière globale, le projet sur PAFC BC a pour ambition de créer un schéma régional de certification basé sur les critères et exigences de PEFC, tout en intégrant les besoins et spécificités de l'environnement local. Le système de certification PAFC BC doit à terme être reconnu par PEFC et mis en œuvre localement par les membres nationaux PAFC Gabon, PAFC Cameroun et PAFC Congo en attendant que des initiatives PAFC soient formées en RCA et en RDC.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Développer des normes régionales de certification harmonisées pour les trois pays concernés, avec une annexe nationale pour chaque pays pour prendre en compte les spécificités nationales.

Ces annexes serviront également de guides d'interprétation nationaux du standard PAFC régional de gestion forestière afin de favoriser le dialogue entre auditeurs et entreprises et faciliter la mise en œuvre du standard par les entreprises

- Développer et opérationnaliser d'un système de certification unifié à l'échelle des pays touchés par les activités du projet.



### 1.5. Objectif du rapport de démarrage

L'objet du présent rapport de démarrage est de faire état des orientations en termes d'organisation, d'équipe et d'approche mises en place pour exécuter le projet. Il vise aussi à présenter l'état de la mise en œuvre des activités au cours des 4 premiers mois ainsi que des contraintes rencontrées, la gestion desdites contraintes, les leçons apprises et les premières impressions qui se dégagent à ce stade de la mise en œuvre.

### 1.6. Résultats attendus du projet

Le schéma de certification régionale PAFC BC en création dans le cadre de ce projet sera composé de normes, guides, procédures et annexes nationales des normes régionales développées localement. Au terme du projet, PAFC Cameroun, PAFC Congo et PAFC Gabon seront co-gestionnaires du schéma régional PAFC Bassin du Congo, et devront gérer son fonctionnement dans l'attente de la création d'initiatives PAFC nationaux en RCA et en RDC.

Au terme de la mise en œuvre des activités du projet, il est attendu que :

- Le schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais soit disponible ;
- La reconnaissance du schéma régional PAFC avec ses normes régionales et ses annexes nationales par le PEFC Council soit effective ;
- Le PAFC régionale soit mis en place, fonctionnelle et pérenne

### 1.7. Partenaires du projet

Les principaux partenaires dans la mise en œuvre du projet sont:

- Le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) qui en est le principal bailleur de fonds pour la mise en œuvre des activités et qui est le gestionnaire du contrat de subvention;
- Le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) en assure le co-financement et l'appui conseil en rapport avec les exigences et procédures PEFC en matière de montage et de reconnaissance des schémas de certification par PEFC international ;
- L'Association Technique Internationale des Bois tropicaux (ATIBT) qui est le porteur du projet et apporte un co-financement ;
- L'assistant technique Terre Environnement Aménagement (TEREA) qui est en charge des aspects techniques de la mise en œuvre de certaines activités ;
- Les PAFC nationaux qui participent à la mise en œuvre des activités à travers des interventions convenues dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec le projet ;
- La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui est l'administration contractante dans le cadre du contrat de subvention pour ce projet. Elle est également un partenaire de choix dans la perspective de l'institutionnalisation de PAFC Bassin du Congo (PAFC BC).





## 1.8. Autres informations sur le projet

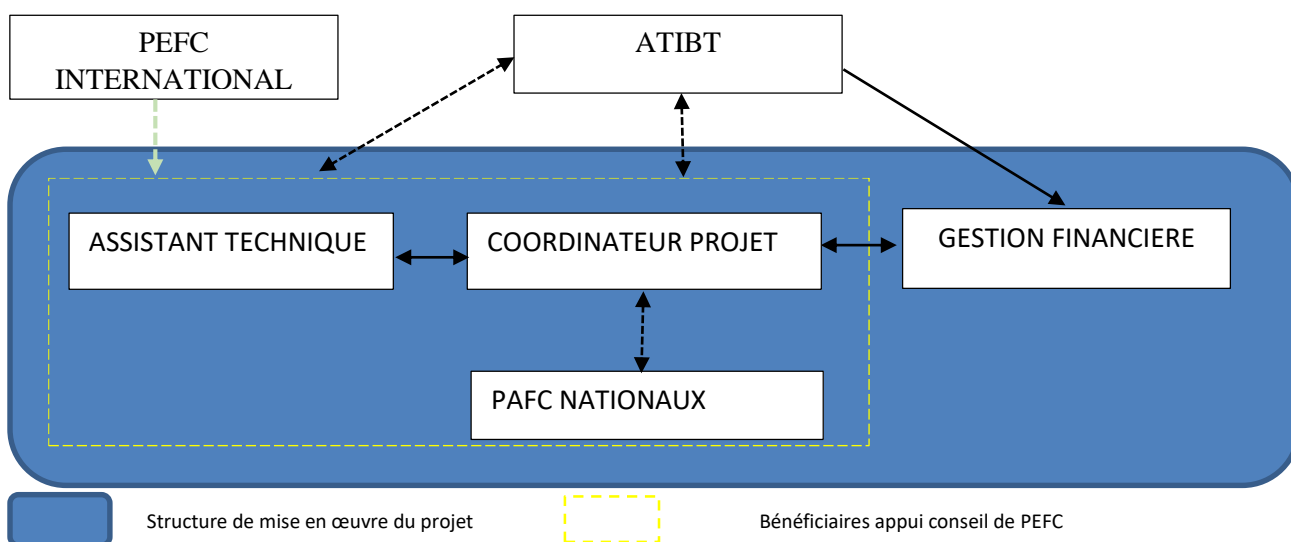
<b>Date de début de projet</b>	:	Juin 2019
<b>Date de fin de projet</b>	:	Décembre 2021
<b>Budget total</b>	:	489 770 euros
<b>Bailleurs</b>		
	<i>PPECF</i>	: 400 000 (81,67%)
	<i>PEFC</i>	: 40 000 ( 8,16%)
	<i>IDH</i>	: 50 000 (10,20%) <b>à confirmer</b>
<b>Porteur du projet</b>	:	ATIBT ( <a href="http://www.atibt.org">www.atibt.org</a> )
<b>Personne de contact</b>	:	Benoît Jobbé-Duval (directeur général ATIBT)
<b>Adresse</b>	:	45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France
<b>Téléphone</b>	:	+33 143947265 ; +237 699 50 86 83
<b>Fax</b>	:	:
<b>Email</b>	:	<a href="mailto:coordination@pafc-certification.org">coordination@pafc-certification.org</a> ; <a href="mailto:benoit.jobbeduval@atibt.org">benoit.jobbeduval@atibt.org</a>
<b>Site web</b>	:	<a href="http://www.pafc-certification.org/">http://www.pafc-certification.org/</a>

## 2. STRUCTURE ET APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 2.1. Structure de mise en œuvre

Compte tenu des activités du projet et dans le souci d'être efficace dans la mise en œuvre des dites activités, une équipe légère a été mise en place pour la coordination et la gestion du projet. Elle tourne essentiellement autour du coordinateur, de l'assistant technique et des PAFC nationaux.

**Figure 1** : Structure de mise en œuvre du projet



#### 2.1.1. Coordination et gestion du projet

Un coordinateur du projet a été recruté et est en place depuis le 10 Juin 2019. Il assure la coordination de la mise en œuvre de toutes les activités en rapport avec le projet. Responsable de l'animation du projet, le coordinateur assure la planification, le suivi de la mise en œuvre, le rapportage, la collaboration et le suivi des interventions des partenaires concernées par la réalisation de certaines activités ou par l'appui conseil.

L'ATIBT qui est le porteur du projet en est l'interlocuteur officiel auprès des bailleurs de fonds. En cas de besoin, l'ATIBT assure la facilitation et le lobbying auprès des institutions régionales et nationales cibles ainsi que des associations d'entreprises de la filière bois dans les pays concernés. L'ATIBT n'est pas directement engagée dans la conception et la réalisation des activités. Mais l'ATIBT assure la gestion financière du projet.

#### 2.1.2. Assistance technique au projet

Un cabinet d'études, TEREA en l'occurrence, apporte l'assistance technique à la conception et la réalisation de certaines activités ainsi que ses points de vue ou appréciations sur certains documents ou initiatives lorsqu'il est sollicité. Il s'agit par exemple des activités en rapport avec le développement des normes de PAFC BC, les annexes nationales, les documents de procédures du schéma de certification de PAFC BC. Cet assistant technique est également responsable de la conduite des ateliers régionaux sur les normes de certification de PAFC BC.

#### 1.1. 2.1.3. PAFC nationaux

Les PAFC nationaux font partie des acteurs qui œuvrent à l'implémentation du projet. En effet, ils participent à la mise en œuvre de certaines activités du projet à travers la réalisation de certaines



tâches, la facilitation et/ou le conseil en rapport avec certaines activités. C'est ainsi par exemple qu'ils ont la responsabilité de la réalisation des cartographies des parties prenantes, chacun pour son pays de couverture. Ils apportent également leur appui à l'organisation des ateliers régionaux ou nationaux, la sélection ou le contact des parties prenantes de leur pays. Leurs contributions seront aussi essentielles dans l'élaboration du schéma de certification PAFC BC ainsi que dans l'institutionnalisation et l'opérationnalisation dudit schéma.

Pour clarifier les interventions attendues des PAFC nationaux, de PEFC, du coordinateur et ATIBT sur certaines activités conjointement mises en œuvre, un protocole d'accord a été signé avec Les PAFC nationaux (voir annexe 2).

## 2.2. Approche de mise en œuvre

### 2.2.1. Zone d'intervention du projet

Le projet de mise en place de PAFC BC couvre le Cameroun, la République du Congo et le Gabon en raison, principalement, de l'existence d'initiatives PAFC nationales dans ces pays. En effet, après un débat au sein de l'équipe du projet et avec PEFC, il est ressorti que suivant les exigences de PEFC en rapport avec la reconnaissance du schéma de certification régional, tout pays participant officiellement à l'élaboration du schéma dans l'optique de l'adopter et appliquer ses normes, doit avoir une initiative PAFC nationale pour que l'annexe nationale à développer pour ce pays soit acceptée. S'il n'y a pas d'initiative nationale pour «porter» l'annexe nationale du pays, le schéma de certification régional PAFC BC en cours de développement dans le cadre de ce projet risquerait (quasiment certain) ne pas être reconnu par PEFC au terme du processus.

Lorsque des initiatives PAFC nationales seront mises en place dans les pays du BC non couverts dans le cadre de ce projet, la norme régionale devra juste être adoptée par le PAFC national, l'annexe nationale développée et la norme régionale fera l'objet de révision pour intégrer officiellement l'annexe nationale. C'est dans cette optique que dans le cadre du débat interne mentionné ci-dessus, il a été pensé que des experts venant de la République Centrafricaine (RCA) et de la République Démocratique du Congo (RDC) pourraient être invités aux travaux d'élaboration de la norme régionale PAFC BC. Ces experts seraient issus, dans la mesure du possible, de parties prenantes potentiellement à même de susciter la mise en place d'une initiative PAFC nationale dans ces pays ou alors venir d'organisations à caractère régional installé dans ces pays.

### 2.2.2. Principes de travail

Les principes de travail sur lesquels s'appuie l'équipe de mise en œuvre du projet sont l'implication, la concertation et la transparence.

- L'implication: il y est question de faire de sorte que les acteurs faisant partis de la structure de mise en œuvre et les partenaires cités au 1.4 participent pleinement, chacun dans le cadre de ses interventions, aux réflexions, choix et orientations en rapport avec l'implémentation du projet;
- La concertation : les prises de décision en rapport avec le projet sont faites au terme d'échanges de vues
- La transparence : les informations et les actions menées dans le cadre de la mise œuvre du projet sont disponibles et accessibles pour les partenaires et des éclaircissements peuvent être apportées en cas de besoin.



### 2.2.3. *Elaboration des normes régionales et annexes nationales*

L'élaboration des normes régionales se fera sur la base des directives de PEFC en la matière. Ces directives sont indiquées dans le document «Standard setting requirements – (PEFC ST 1001 :2017)» du 15/11/2017. Conformément à ces directives, une procédure d'élaboration des normes doit être préparée et validée par les parties prenantes au processus dans le cadre du Forum qui sera constituée pour élaborer lesdites normes.

La mise en œuvre des activités d'élaboration des normes régionales et annexes nationales du projet se fera en étroite collaboration avec PEFC international dans le cadre d'échanges permanents sur la conduite du processus et des documents développés ou produits. C'est dans cette optique, entre autres, que PEFC participe aux réunions hebdomadaires de coordination et d'échanges de vues instituées. Cependant, des concertations peuvent avoir lieu en dehors des réunions hebdomadaires selon les sujets et leur urgence.

Pour tenir compte des préoccupations des opérateurs forestiers, les annexes nationales seront développées avec l'esprit d'en faire des guides pratiques de mise en œuvre des exigences au niveau pays afin d'en faciliter l'utilisation par ces opérateurs.

Ces annexes nationales solliciteront fortement les contributions et réflexions des parties prenantes du pays concerné. Cependant, les parties prenantes au processus devront s'assurer qu'il n'y ait pas d'importantes disparités entre annexes nationales puisque les exigences des normes régionales seront communes.

### 2.2.4. *Institutionnalisation et opérationnalisation de PAFC BC*

Cette étape de la mise en œuvre du projet se déroulera pendant la phase d'évaluation du schéma régional développé et soumis à PEFC pour reconnaissance. Dans cet intervalle, les acteurs seront mobilisés pour les sensibiliser et les préparer à la mise en œuvre du système de certification PAFC BC, et une stratégie sera définie pour pérenniser l'initiative régionale en attendant la décision de reconnaissance du schéma PAFC BC par le PEFC et l'approbation finale.

Pendant cette phase, la coordination du projet s'attèlera à:

- faire du renforcement de capacité, notamment des bureaux nationaux ;
- développer des plaidoyers auprès des différents acteurs pour ancrer et institutionnaliser l'initiative régionale ;
- rechercher des mécanismes de financement via d'autres bailleurs-institutions-donation, pour soutenir le système des cotisations et des redevances des entreprises certifiées PAFC à définir et à mettre en place par le schéma régional;
- communiquer sur cette initiative, et participer à des événements nationaux, régionaux et internationaux en rapport avec les objectifs du projet;
- intégrer les résultats de l'évaluation PAFC et approuver le schéma régional au niveau national.

## 2.3. Outils de suivi

Le suivi de la mise en œuvre des activités du projet est fait par la coordination. Cependant, le suivi des aspects financiers et administratifs relève de l'ATIBT.

Le suivi de la mise en œuvre des activités se fera au travers des outils traditionnels que sont : la planification opérationnelle, les réunions de coordination et les rapports (rapports intermédiaires au bailleur, rapports de réunions, note mensuelle à l'ATIBT...). Mais également à travers les échanges



réguliers (emails et autres moyens de communication) avec les partenaires et les autres parties prenantes à la mise en œuvre des activités du projet.

#### *2.3.1. Plan de travail opérationnel*

Un plan opérationnel de travail assez détaillé a été élaboré dans l'optique d'avoir une meilleure visibilité sur les actions et le travail à faire mais aussi pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des activités, entre autres.

#### *2.3.2. Réunions de coordination*

Le Coordinateur convoque et anime chaque semaine une réunion Skype avec le PEFC International, l'assistant technique du projet TEREA et l'ATIBT. Chaque réunion donne lieu à un bref compte rendu. Ces réunions ont pour objet, entre, de faire le point sur les activités mises en œuvre et échanger les points de vue sur d'éventuelles nécessités de changement d'orientations en cas de besoin.

#### *2.3.3. Echanges réguliers*

Des outils de communication tels que Skype et Whatsapp, le téléphone sans oublier les emails sont utilisés pour des échanges réguliers avec les PAFC nationaux sur divers aspects et sujets y compris le suivi et les relances en rapport avec la mise en œuvre des activités dans lesquelles elles sont impliquées. Des groupes Skype et Whatsapp ont donc été créés pour ce faire.

#### *2.3.4. Suivi administratif et financier*

Les procédures, procédés et autres supports de suivi sur les aspects administratifs et financiers utilisés par l'ATIBT (porteur du projet) dans le cadre de ses activités ont été adoptés pour le projet. Le suivi administratif et financier des actions des personnes intervenant dans le projet est donc fait par le service compétent de l'ATIBT sur la base de ces procédures.

### *2.4. Quelques réflexions*

#### *2.4.1. Sur la couverture géographique des activités du projet*

En tant que schéma de certification pour le Bassin du Congo, la question de l'absence de certains pays de la région a été posée par le point focal du projet à la COMIFAC et l'opportunité de l'intégration de la RDC et la RCA a été discutée au sein de l'équipe du projet et avec quelques responsables des PAFC Nationaux. De cet échange, il est ressorti que les procédures de reconnaissance à PEFC exigent qu'une initiative nationale PAFC soit en place dans chaque pays concerné pour «porter» l'annexe nationale de la norme régionale. Mais, pour le moment, Il n'y a pas encore de PAFC nationaux dans ces deux pays. De plus, les perspectives en termes de demande de certificats de gestion durable dans ces pays n'indiquent pas qu'il y ait un réel besoin de la part des entreprises dans le moyen terme. Sur cette base, l'équipe de projet a estimé qu'il serait plus efficace de se concentrer, dans le cadre de ce projet, sur le montage du schéma régional de certification et son opérationnalisation avec les trois pays déjà impliqués. Une fois opérationnel, et selon les évolutions dans ces pays, il ne devrait pas être difficile de les intégrer dans le fonctionnement et l'opérationnalisation du schéma PAFC BC. Il faudra juste que ces initiatives PAFC nationales adoptent les normes régionales et travaillent au développement d'une annexe nationale dans chacun de ces pays.

Toutefois, l'équipe de projet et les responsables des PAFC nationaux ont pensé qu'il serait utile, dans la perspective d'une intégration de la RCA et la RDC dans le fonctionnement du schéma de certification PAFC BC, que des experts de ces deux pays participent au développement des normes PAFC BC. Ceux-



ci n'auraient pas de droit de vote pour la prise de décisions en cas de besoin. Ce faisant, au moment où des initiatives nationales PAFC se mettront en place dans ces deux pays, l'esprit et la philosophie de PAFC BC pourraient être portés aux futurs membres par ces personnes. Mais pour cela, il faut trouver des experts et/ou une organisation volontaire et disponible pour s'y investir bénévolement. Ce qui n'a pas encore été le cas.

Dans cette perspective, une réflexion a été suscitée sur l'opportunité d'entreprendre, pendant la phase 2 du projet (institutionnalisation et opérationnalisation), une action de sensibilisation et d'identification des acteurs locaux intéressés à la mise en place d'une initiative nationale PAFC dans ces deux pays. Cette réflexion se poursuit.

## 2.5. Risques éventuels

Il existe des risques qui pourraient impacter négativement l'atteinte et les retombées des principaux résultats ainsi que la pérennité de PAFC BC. Ces risques éventuels sont liés au financement de PAFC BC une fois mis en place, à l'intérêt du marché des bois et produits bois pour les certificats PAFC BC, à la participation des parties prenantes clés ou des experts sollicités, à la délivrance des accréditations internationalement reconnues.

### 2.5.1. *Financement de PAFC BC*

Une fois mis en place, PAFC BC, en tant qu'initiative privée, devra générer des ressources financières pour entretenir le fonctionnement et la viabilité du schéma. Ces ressources financières devront principalement être générées par les retombées des certificats émis. S'il n'y a pas d'engouement pour les certificats PAFC BC permettant de couvrir une superficie suffisante pour générer assez d'argent au titre des retombées financières des certificats émis allant à PAFC BC, il est à craindre que le système/schéma n'ait pas assez de moyens financiers pour s'auto-entretenir de manière à assurer son fonctionnement et sa viabilité de façon indépendante sur le long terme. Les financements de bailleurs peuvent permettre de soutenir PAFC BC, mais ces appuis financiers sont généralement limités dans le temps et parfois assortis de conditionnalités qui pourraient impacter la totale indépendance indispensable à la crédibilité du schéma.

### 2.5.2. *Intérêt du marché pour les certificats PAFC BC*

Le marché est l'un des facteurs importants qui agit sur le dynamisme et la viabilité du schéma de certification par la demande de certificats délivrés dans le cadre de ce schéma. Si pour une raison ou une autre, les réalités, les conditions et/ou la demande du marché ne créent pas un besoin de certificats PAFC BC, le schéma pourrait faire face à des difficultés importantes pour tenir ou survivre dans le temps sans un soutien multiforme des bailleurs et autres partenaires.

### 2.5.3. *Participation des parties prenantes clés*

La première difficulté pourrait être liée à la mobilisation des parties prenantes de l'ensemble des trois pays, afin qu'elles participent aux travaux d'élaboration des normes du PAFC Bassin du Congo. En effet, la couverture géographique des futures normes PAFC BC est assez étendue. Certaines parties prenantes clés résidant loin du/des zones urbaines pourraient être moins accessibles du fait de difficultés à être connectés aux réseaux de communication. Il leur serait donc difficile de participer pleinement aux échanges sur l'élaboration des normes et pourraient même avoir des difficultés à participer aux ateliers prévus.



De plus, il est possible d'avoir une sur-représentation de certaines parties prenantes, d'un groupe d'intérêt ou d'un pays. Ceci compliquerait la création d'un Forum qui réponde aux exigences de PEFC en ce qui concerne sa composition qui doit être équilibrée en matière de représentation géographique et d'intérêt. L'atteinte d'un consensus au cours des réunions/échanges du Forum pourrait également être complexifiée par la disparité des parties prenantes qui entrainerait un frein à leur participation. En effet, le PAFC Bassin du Congo couvre trois territoires, multipliant ainsi le risque d'avoir des parties prenantes dont les intérêts et les ressources sont inégales.

#### *2.5.4. Accréditations internationales*

L'obtention de l'accréditation pour le système de certification régional PAFC Bassin du Congo est aussi un facteur de risque. En effet, les pays impliqués dans le PAFC Bassin du Congo n'ont pas d'organisme d'accréditation local inscrit à l'international Accreditation Forum (IAF). Le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), l'organisme d'accréditation français aujourd'hui responsable de l'accréditation pour le standard de Gestion Durable des Forêts PAFC Gabon, est une option envisagée pour l'accréditation du système PAFC Bassin du Congo. Mais parmi les trois pays concernés dans le projet, l'ensemble du territoire Camerounais est aujourd'hui considéré comme un espace d'insécurité dans le classement de COFRAC. Par conséquent, il ne peut pas délivrer d'accréditations pour la conduite des audits au Cameroun. Et il est difficile de savoir quand la situation pourra évoluer dans le sens de faire sortir le pays de la liste «rouge» de COFRAC. Il pourrait donc arriver que PAFC BC ne puisse pas délivrer des certificats ayant suffisamment de crédibilité au niveau international, du moins sur certains pays.

### 3. RAPPEL DES ACTIVITES DU PROJET

#### 3.1. Activités et tâches du projet

Pour atteindre les objectifs visés ainsi que les résultats attendus, le projet a été décliné en sept activités principales reliées à des tâches. En plus de ces activités contenues dans le document initial de projet, une activité ayant pour but d’asseoir le travail de coordination du projet a été définie pour une entame harmonieuse et concertée afin de permettre au coordinateur d’en avoir une meilleure compréhension pour opérer des choix/orientations idoines.

**Tableau 1:** Activités et tâches identifiées

Activités du projet	Tâches
Activité 0.0: Prise en main de la coordination du projet	Tâche.0.0.1: établir le contact officiel et les premiers échanges avec l'ATIBT et l'assistant technique Tâche.0.0.2: établir le contact officiel et les premiers échanges avec le point de contact PEFC du projet Tâche.0.0.3: identifier et s'appropriier tous les documents PEFC/PAFCs... utiles à la mise en œuvre du projet Tâche.0.0.4: Préparer et valider la planification opérationnelle des activités du projet Tâche.0.0.5: adopter une approche et les outils de suivi de la mise en œuvre des activités du projet et valider les(s) outil(s) pour ce suivi Tâche.0.0.6: établir le contact officiel et informer les initiatives PAFC nationales Tâche.0.0.7: échanger avec le point de contact du projet au PPECF





	<p>Tâche.0.0.8: définir la nature et le contenu de la convention à signer avec les PAFC nationaux</p> <p>Tâche.0.0.9: Signer les conventions avec les PAFC nationaux concernés (Cameroun, Congo, Gabon)</p>
<p>Activité A.0 : Pérennisation du schéma régional (Institutionnalisation et opérationnalisation) - Gestion de projet</p>	<p>Tâche A.0.1 : Lancement du projet</p> <p>Tâche A.0.2 : Rapportage et gestion de projet</p> <p>Tâche A.0.3 : Renforcement capacité PAFC Nationaux</p> <p>Tâche A.0.4 : Plaidoyer auprès des acteurs</p> <p>Tâche A.0.5 : Pérennisation du PAFC Régional –Communication</p>
<p>Activité A.1 : Préparation documentaire</p>	<p>Tâche A.1.1 : Mise à jour des cartographies des parties prenantes</p> <p>Tâche A.1.2 : Développement des procédures du système régional</p> <p>Tâche A.1.3 : Développement d'un standard régional de gestion forestière</p> <p>Tâche A.1.4 : Développement d'annexes nationales</p>
<p>Activité A.2 : Lancement officiel du processus de développement du standard</p>	<p>Tâche A.2.1 : Sensibilisation des bureaux PAFC nationaux</p> <p>Tâche A.2.2 : Préparation du lancement</p> <p>Tâche A.2.3 : Lancement et invitation à participer au processus PAFC Régional</p>

	<p>Tâche A.2.4 : Analyse des manifestations d'intérêt et sélection des participants</p> <p>Tâche A.2.5 : Rapport</p>
<p>Activité A.3 : Développement consensuel du standard régional PAFC de gestion forestière</p>	<p>Tâche A.3.1 : Préparation de l'atelier de développement du standard régional</p> <p>Tâche A.3.2 : Tenue de l'atelier de développement du standard régional</p> <p>Tâche A.3.3 : Rédaction du standard régional pour consultation publique</p> <p>Tâche A.3.4 : Rapport</p>
<p>Activité A.4 : Consultations publiques</p>	<p>Tâche A.4.1 : Préparation et envoi des documents pour la première consultation publique</p> <p>Tâche A.4.2 : Analyse des résultats de la première consultation</p> <p>Tâche A.4.3 : Envoi du standard régional</p> <p>Tâche A.4.4 : Préparation et envoi des documents pour la deuxième consultation publique</p> <p>Tâche A.4.5 : Analyse résultats de la deuxième consultation</p> <p>Tâche A.4.6 : Envoi du standard régional</p> <p>Tâche A.4.7 : Rapport</p>

<p>Activité A.5 : Test pilote</p>	<p>Tâches A.5.1 : Réalisation du test pilote</p> <p>Tâches A.5.2 : Intégration des résultats</p> <p>Tâches A.5.3 : Envoi du standard régional</p> <p>Tâches A.5.4 : Rapport</p>
<p>Activité A.6 : Approbation par les membres PAFC du PEFC Council</p>	<p>Tâches A.6.1 : Préparation de l'événement</p> <p>Tâches A.6.1 : Tenue de l'Atelier d'approbation du standard régional</p> <p>Tâches A.6.1 : Approbation nationale du standard régional et des annexes nationales</p> <p>Tâches A.6.1 : Rapport</p>
<p>Activité A.7 : Soumission au PEFC Council et suivi du processus de reconnaissance</p>	<p>Tâches A.6.1 : Préparation du dossier de soumission</p> <p>Tâches A.6.1 : Evaluation indépendante et externe</p> <p>Tâches A.6.1 : Intégration des résultats de l'évaluation</p> <p>Tâches A.6.1 : Approbation nationale du standard régional final et des annexes nationales</p>



## 4. ACTIVITES DE LA PERIODE SOUS RAPPORT ET NIVEAU D'EXECUTION

### 4.1. Brève description des activités planifiées pour la période (Juin-Septembre 2019)

La mise en œuvre effective des activités du projet a démarré en Juin 2019. Dans l'optique d'une mise en œuvre cohérente et maîtrisée des activités ci-dessus énumérées, une planification opérationnelle a été préparée, discutée avec l'ATIBT, l'assistant technique et PEFC pour validation. Cette première planification opérationnelle (annexe 1) a été faite pour les sept premiers mois, c'est-à-dire de Juin à Décembre 2019. Cependant, seules les activités dont la réalisation a été prévue pour la période sous rapport seront abordées dans le cadre de ce rapport de démarrage.

Les activités sont structurées en tâches et sous-tâches. En effet, chaque activité déclinée en tâches dans le document de projet a ensuite été déclinée en sous-tâches dans la matrice de planification opérationnelle. Cette déclinaison en sous-tâches a pour but de donner une meilleure visibilité sur le déploiement opérationnel et sur l'effort de travail nécessaire, avec comme objectif de déterminer la durée d'exécution optimale pour achever la mise en œuvre de chaque activité.

Sur cette base, quatre activités sont concernées par les actions de mise en œuvre au cours de la période Juin-Septembre 2019. Il s'agit des activités ci-dessous.

#### 4.1.1. *Activité 0.0: Prise en main de la coordination du projet*

Cette activité consistait, pour le coordinateur, à mieux comprendre et connaître le projet pour prendre la bonne mesure du travail à faire et mieux cerner l'ampleur du projet. Il y était aussi question de connaître et comprendre les principaux acteurs et partenaires engagés dans la mise en œuvre effective du projet ou dans l'accompagnement de cette mise en œuvre.

Ainsi, les sous-tâches identifiées pour cette activité ont pour objectifs d'assurer la prise de contact avec les personnels concernés du porteur de projet (l'ATIBT), de clarifier les procédures administratives, financières et techniques en rapport avec la mise en œuvre du projet, d'échanger sur les exigences en matière de rapportage, de prendre contact et avoir les premiers échanges avec les partenaires (PEFC, PAFC nationaux, AT, PPECF), d'identifier et discuter de tous les aspects/préoccupations pouvant être utiles à la mise en œuvre du projet, de préparer la matrice de la planification opérationnelle des activités sur les 7 premiers mois de mise en œuvre, de clarifier les éléments de la collaboration entre le projet et les PAFC nationaux et formaliser les engagements et attentes des parties à cette collaboration (PAFC nationaux, PEFC, ATIBT).

L'exécution de cette activité a été étalée sur les mois de Juin, Juillet et Août 2019, c'est-à-dire au cours des 9 premières semaines de mise en œuvre.

#### 4.1.2. *Activité A.0: Pérennisation du schéma régional - Gestion de projet*

Cette activité comprend deux aspects à savoir : l'institutionnalisation et l'opérationnalisation du schéma de certification PAFC BC une fois montée et approuvé ainsi que la gestion quotidienne des activités et autres interpellations en rapport avec le projet.

Le premier aspect (institutionnalisation et opérationnalisation) consiste en l'identification des acteurs institutionnels et autres acteurs pertinents pour l'objectif visé, en la formulation et le déploiement d'actions de plaidoyer auprès de ces acteurs ainsi que le positionnement institutionnel de PAFC BC. Il porte aussi sur le modèle d'organisation et de fonctionnement à mettre en place pour PAFC BC.



Le deuxième aspect qui est la gestion du projet a trait à la préparation et la pose d'actes de gestion administrative, financière et technique, la communication et autres interactions à l'intérieur comme à l'extérieur du projet.

L'exécution de cette activité est étalée sur toute la durée du projet. Cependant, seul l'aspect gestion du projet a commencé à être mise en œuvre pendant la période sous rapport.

Les sous-tâches en rapport avec ce deuxième aspect (gestion du projet) de l'activité ont comme objectifs de permettre une mise à jour par rapport aux exigences et procédures de développement du schéma régional entre le porteur de projet, l'assistant technique et PEFC, d'assurer le rapportage des activités du projet en interne et au bailleur, de faire le suivi, de préparer les PAFC nationaux à la gestion du schéma par le renforcement des capacités, de mobiliser les acteurs pouvant contribuer à l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de PAFC BC, d'assurer la communication sur le projet et ses activités.

#### *4.1.3. Activité A.1 : Préparation documentaire*

Cette activité consiste essentiellement en la préparation des documents nécessaires au lancement officiel du processus d'élaboration des normes de PAFC BC ainsi qu'au développement et à la formalisation du schéma de certification PAFC BC. Il s'agit notamment de la cartographie des parties prenantes, du draft0 des normes de certification PAFC BC comme documents initiaux de travail pour la réflexion des membres du Forum, des annexes nationales desdites normes, des procédures du schéma de certification PAFC BC. Ces documents sont préparés et développés par l'assistant technique du projet, exception faites des normes régionales de certification et des annexes nationales qui seront développées par les membres du Forum et les PAFC nationaux en partant des draft0 préparés et mis à la disposition des membres du forum par l'assistant technique.

L'exécution de cette activité de préparation documentaire est étalée du mois d'Août à fin Septembre 2019 pour la cartographie des parties prenantes, du mois d'Août à la fin du mois d'Octobre pour les draft0 des normes de certification régionales PAFC BC. Le développement des procédures du schéma de certification est étalé du mois d'Août 2019 à la fin du premier semestre de l'année 2020. Il en est de même pour les annexes nationales.

Les sous-tâches identifiées pour cette activité ont pour objectifs de conduire à l'identification et l'obtention des contacts des parties prenantes dans la perspective de la constitution du forum qui doit conduire le processus de développement des normes régionales de PAFC BC, à la préparation et la clarification des mécanismes, procédés et modalités de fonctionnement du système régional de certification PAFC BC ; à l'adaptation au contexte Bassin du Congo des exigences des normes génériques PEFC et à l'adaptation au contexte pays des exigences des normes régionales de PAFC BC.

#### *4.1.4. Activité A.2 : Lancement officiel du processus de développement des normes*

Cette activité consiste en la préparation et la publication d'un dossier d'appel à manifestation d'intérêt suivant les directives de PEFC international contextualisées dans la procédure d'élaboration des normes PAFC BC écrite par l'assistant technique. L'appel à manifestation d'intérêt est le moyen par lequel les parties prenantes intéressées à participer au processus de développement des normes le font savoir en remplissant et retournant un formulaire dédié. Après les manifestations d'intérêt, les futurs membres du Forum sont sélectionnés, toujours sur base des directives de PEFC international contextualisées dans la procédure d'élaboration des normes PAFC BC.



La publication de l'appel à manifestation d'intérêt est faite en envoyant le dossier d'appel à manifestation d'intérêt par emails aux parties prenantes identifiées par la cartographie des parties prenantes, par communiqués sur différents médias (presse internet, presse écrite, radios, sites internet de ATIBT, PAFC...) pour le grand public ou par courriers s'il y a des parties prenantes qui ne peuvent accéder aux moyens ci-dessus. Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt comprend :

- L'annonce publique du lancement du processus d'élaboration des normes de PAFC BC et l'invitation à manifester son intérêt (annexe 3). Cette annonce met à disposition les informations et les formulaires nécessaires ;
- La procédure d'élaboration des normes qui décrit la manière dont le processus sera mené (annexe 4);
- La cartographie des parties prenantes qui répertorie les parties prenantes identifiées et indique leurs contacts (annexe 5);
- Le document de projet qui donne un aperçu sur la portée des normes à élaborer et les grandes étapes du processus d'élaboration des normes ((annexe 6);
- Un formulaire à renseigner pour pouvoir manifester son intérêt à participer au processus pour les parties prenantes identifiées (annexe 7);
- Un formulaire pour transmettre les commentaires sur les documents du dossier d'appel à manifestation d'intérêt notamment la procédure d'élaboration des normes et la cartographie des parties prenantes (annexe 8);

L'exécution de cette activité est étalée du mois de Juillet 2019 à la fin du mois d'Octobre 2019.

Les sous-tâches identifiées pour cette activité ont pour objectifs de procéder à l'information des PAFC nationaux sur le projet et son déroulé, de clarifier les attentes en rapport avec leur rôle dans le développement et la validation des normes régionales, des annexes nationales ainsi que leurs suggestions et attentes pour une participation efficiente à la mise en œuvre du projet. Ces sous-tâches visent aussi à l'identification des acteurs tel qu'exigés par les procédures PEFC dans le cadre de ce processus. Elles contribuent à l'identification, l'élaboration, la mise à disposition des documents de travail aux parties prenantes par l'équipe de projet ainsi que l'appropriation desdits documents par les parties prenantes. Ces sous-tâches doivent également contribuer à l'information du grand public sur le lancement du processus et à inviter les parties prenantes à manifester leur intérêt pour participer au processus d'élaboration des normes de PAFC BC. Elles permettront aussi de procéder à la sélection des parties prenantes ayant manifesté leur intérêt en vue de faire partie des membres du cadre de travail sur l'élaboration des normes (le Forum). Ce cadre de travail appelé Forum regroupera essentiellement des personnes sélectionnées par l'équipe de projet avec la contribution des PAFC nationaux. Quelques personnes sélectionnées sur la base de leur expertise participeront aux travaux du forum en tant qu'experts pour apporter leur contribution. Mais elles n'auront pas le droit de voter pour la prise de décision lorsque les membres «titulaires» du forum seront emmenés à le faire.

#### *4.1.5. Activité A.3 : Développement consensuel des normes PAFC BC*

Cette activité consiste en l'identification et la formalisation des exigences de certification pour les normes régionales à élaborer notamment la norme de certification de gestion forestière, la norme de chaîne de contrôle et la norme de certification de groupe. Les exigences de ces normes régionales devront être en cohérence avec les exigences des normes génériques de PEFC international et seront ensuite adaptées au contexte pays à travers les annexes nationales. L'élaboration de ces normes régionales et des annexes nationales est faite par des parties prenantes issues des pays concernés en suivant la procédure d'élaboration des normes de PAFC BC inspirée des directives de PEFC



international dont l'un des principes prescrit le consensus comme mode de validation des exigences des normes par les membres du Forum.

Il est aussi question, dans le cadre de cette activité, de la préparation et la tenue de deux ateliers régionaux des membres du Forum pour le développement des normes. Cela implique l'organisation matérielle et logistique des deux ateliers. Les sites pour tenir les ateliers sont identifiés en accord avec les PAFC nationaux. L'activité consistera aussi en l'animation et le suivi des interactions des membres du Forum en dehors des deux ateliers régionaux et le rapportage sur l'exécution de cette activité pour le dossier de reconnaissance du schéma PAFC BC à soumettre à PEFC international.

Les sous-tâches identifiées pour cette activité ont pour objectifs de garantir que tous les aspects relatifs à l'organisation et la tenue du premier atelier régional sont connus, maîtrisés et bien gérés ; de s'assurer que les échanges entre les parties prenantes sollicitées dans le cadre du forum pour apporter des contributions en vue de la production des normes régionales PAFC BC se font suivant la procédure prévue ; de conduire à la production de la version 1 des normes régionales à soumettre à la consultation publique ; de récolter les informations ayant trait au déroulement du processus ç travers un rapport qui sera transmis à PEFC dans le dossier de reconnaissance du schéma PAFC bassin du Congo.

L'exécution des tâches et sous-tâches de cette activité est étalée de fin Novembre 2019 à fin Mai 2020. Pour la période couverte par ce rapport de démarrage, seules les actions en rapport avec la préparation du premier atelier régional de développement des normes PAFC BC ont été exécutées.

#### 4.2. Niveau d'exécution des activités de la période

Pour la période couverte dans le cadre de ce rapport de démarrage, c'est-à-dire Juin à Septembre 2019, les 4 activités ci-dessus évoquées ont, soit été entièrement réalisées pour certaines, soit réalisées en partie pour d'autres. Pour chacune de ces activités, nous présentons les actions menées et indiquons le niveau de réalisation atteint.

##### 4.2.1. *Activité 0.0: Prise en main de la coordination du projet*

Dans le cadre de cette activité utile à la création d'une bonne ambiance de travail et à l'appropriation du projet par le coordinateur, des contacts ont été établis avec les personnes ressources des différents partenaires du projet. Lors de ces premiers échanges, diverses préoccupations, allant de la perception du projet aux attentes en passant par les procédés et l'approche de mise en œuvre du projet, ont été abordées. Il a aussi été question d'échanges sur les procédures et règles au plan administratif, financier, technique et sur le suivi avec l'assistant technique du projet, l'ATIBT et PEFC. Au plan administratif et financier, les procédures et règles déjà utilisées par l'ATIBT dans son fonctionnement ont été adoptées par le projet. Au plan technique, c'est principalement les procédures et directives de PEFC qui doivent être observées. Il a également été question d'identifier et exploiter divers documents en rapport avec le projet afin de mieux le comprendre, mieux appréhender les contours et subtilités du travail à faire ainsi que les enjeux en vue d'en déduire les orientations à donner à la mise en œuvre des activités du projet. Sur la base de ces échanges et cette revue documentaire, la matrice de la planification opérationnelle des activités sur les 7 premiers mois du projet a été élaborée, discutée puis adoptée.

Pour formaliser le cadre de collaboration avec les PAFC nationaux et déterminer une base cohérente de mise à disposition des fonds aux PAFC nationaux partenaires au projet, une réflexion sur la nature et le contenu d'un document cadre de collaboration a été menée. Cette réflexion a abouti à la préparation d'un protocole d'accord, discuté, validé et signé par les parties concernées à savoir l'ATIBT,



PEFC et les PAFC nationaux du Cameroun, Congo et Gabon. Ce protocole d'accord fixe les grandes lignes de la collaboration entre ces parties dans la mise en œuvre du projet et identifie, dans son TDR, les interventions attendues de chaque partie relativement à chaque activité impliquant les parties signataires (voir annexe 2).

En somme, la mise en œuvre de l'activité 0.0 (Prise en main de la coordination du projet) a été planifiée pour être déployée au travers de 9 tâches et plusieurs sous-tâches qui sont entièrement réalisées, soit un taux de réalisation de 100% (voir annexe 1).

#### *4.2.2. Activité A.0 : Pérennisation du schéma régional - Gestion de projet*

A date, la mise en œuvre de cette activité a essentiellement portée sur l'aspect gestion de projet. En effet, il y a eu l'organisation d'une réunion technique préparatoire entre PEFC, ATIBT et l'assistant technique pour se mettre à jour sur les exigences et procédures de développement du schéma régional et échanger les vues sur les variables et les possibilités d'organisation de certaines actions.

Dans le cadre de cette partie de l'activité A.0, il y a eu les tâches menées pour le suivi financier et la comptabilité en rapport avec les flux d'argent relatifs à l'exécution des différentes activités déjà implémentées (voir section sur le bilan financier). Il y a également les réunions hebdomadaires de coordination et d'échanges sur la réalisation des activités entre personnes de l'équipe de mise en œuvre du projet, les réunions de coordination, d'échanges et de concertation diverses avec les PAFC nationaux et d'autres partenaires ou parties prenantes.

#### *4.2.3. Activité A.1: Préparation documentaire*

Cette activité est essentielle à l'identification des parties prenantes et au développement des procédures et normes du schéma de certification PAFC BC. Elle est réalisée par les PAFC nationaux en ce qui concerne la cartographie des parties prenantes de leur pays respectif et par l'assistant technique, des experts et l'ATIBT en ce qui concerne les procédures du schéma de certification PAFC BC avec les contributions et/ou la supervision du coordinateur pour certaines actions.

Les cartographies des parties prenantes du Cameroun et du Gabon ont été actualisées dans la mesure où les PAFC nationaux de ces pays avaient déjà élaboré ces cartographies dans le cadre du processus de développement et de reconnaissance de leur schéma nationaux de certification. Par contre, la cartographie des parties prenantes du Congo a été faite pour la première fois dans le cadre de ce processus de création du schéma de certification régionale PAFC BC en cours.

Les orientations pour actualiser ou réaliser les cartographies des parties prenantes ont apportées aux PAFC nationaux par l'assistant technique, PEFC et le coordinateur du projet. Les résultats de ces trois cartographies réalisées par les trois PAFC nationaux concernés ont été complétés par les résultats de la cartographie des parties prenantes régionales réalisée par l'assistant technique et la coordination du projet.

La procédure d'élaboration des normes de certification de PAFC BC a été rédigée par l'assistant technique du projet, discutée et validée avec le reste de l'équipe de projet après s'être assurés de sa conformité aux exigences du document « Standard setting requirements » de PEFC (PEFC ST 1001 :2017). Cette procédure est l'instrument qui va guider tout le processus d'élaboration des normes de PAFC BC dans le cadre du projet.

En ce qui concerne les normes de certification de PAFC BC, les moutures de base devant servir d'inspiration ou support d'appui à la réflexion aux membres du forum sont en cours de préparation par l'assistant technique. En vue de permettre aux membres du forum de bien se préparer aux





réflexions sur lesdites normes lors du premier atelier régional de développement consensuel des normes de certification de PAFC BC qui se tient à la fin du mois de Novembre 2019 à Libreville, ces moutures de base seront mises à leur disposition au moins deux semaines à l'avance. Les annexes nationales aux normes régionales de PAFC BC seront préparées plus tard à partir de 2020.

Les procédures qui doivent régir le fonctionnement du schéma de certification régionale PAFC BC seront rédigées plus tard à partir du premier trimestre 2020 dans le cadre de la deuxième planification semestrielle des activités qui sera faite en début d'année 2020.

En somme, la mise en œuvre de l'activité A.1 (Préparation documentaire) a été planifiée pour être déployée au travers de 4 tâches et plusieurs sous-tâches qui sont partiellement réalisées à la fin Septembre, soit environ 50% de taux de réalisation.

#### *4.2.4. Activité A.2: Lancement officiel du processus de développement des normes*

Le démarrage de cette activité marque le début officiel du processus de développement des normes de certification du schéma PAFC BC. Les tâches et sous-tâches relatives à sa mise en œuvre sont essentiellement exécutées par l'équipe de coordination du projet.

En ce qui concerne la première tâche T.A.2.1 (Sensibilisation des bureaux PAFC nationaux) de cette activité portant sur la sensibilisation des membres des PAFC nationaux, elle a été réalisée au mois de juillet 2019 par le coordinateur du projet au travers de réunions d'information des PAFC nationaux dont les dates ont été arrêtées de façon consensuelle avec chaque bureau de PAFC. La préparation de la tenue desdites réunions s'est faite au travers d'échanges avec ces PAFC nationaux sur les aspects logistiques en rapport avec l'organisation de la réunion, les déplacements et la rédaction du PowerPoint de présentation du projet. La première réunion de sensibilisation a été tenue avec PAFC Cameroun le 12 Juillet à Yaoundé dans une salle appêtée par PAFC Cameroun. La deuxième réunion de sensibilisation a été faite avec PAFC Gabon le 17 juillet 2019 par Skype entre les membres du bureau PAFC Gabon à Libreville et le coordinateur à Yaoundé. La dernière réunion de sensibilisation s'est tenue avec PAFC Congo le 29 Juillet 2019 dans la salle de réunions du ministère de l'économie forestière à Brazzaville.

Les principales préoccupations exprimées par les membres des PAFC ou d'autres parties prenantes présents à ces réunions étaient liées à l'avenir des schémas de certification des PAFC nationaux ; à l'organisation et le fonctionnement du futur PAFC BC et le rôle des PAFC nationaux; la participation et le rôle des PAFC nationaux dans le processus d'élaboration des normes régionales de certification et des autres outils du schéma de certification PAFC BC ; la clé de répartition des retombées financières éventuelles générées par les certificats octroyés dans le cadre de PAFC BC.

En effet, les PAFC se demandaient si le schéma régional de certification PAFC BC va délivrer des certificats et comment le schéma régional et les schémas nationaux peut cohabiter, en délivrant chacun un certificat. Les PAFC nationaux voulaient être édifiés sur leur place ainsi que leur contribution au montage et l'opérationnalisation du schéma régional PAFC BC. Après ces réunions d'information et les explications apportées aux préoccupations exprimées, les PAFC nationaux semblent être en phase avec les objectifs du projet et contribuent pour leur réalisation. En effet, les trois PAFC nationaux réagissent et contribuent aux sollicitations qui leur sont adressées pour la réalisation de telle ou telle activité et font aussi de l'information auprès des parties prenantes.

Dans le cadre de la tâche T.A.2.2 (Préparation du lancement du processus de développement des normes régionales), des échanges au sein de l'équipe de projet et avec les PAFC nationaux ont conduit



à fixer la date de lancement officiel du processus d'élaboration des normes de certification de PAFC BC au 27 Septembre 2019. Cette date a été choisie pour laisser suffisamment de temps aux parties prenantes de réagir à l'appel à manifestation d'intérêts et l'organisation de l'atelier d'élaboration des normes tout en respectant les prescriptions de PEFC en matière de délais. Ces directives recommandent un minimum de 1 mois entre le lancement officiel et la tenue du premier atelier régional des membres du groupe de travail sur l'élaboration des normes (Forum). Dans l'exécution de cette tâche, les documents à rendre public selon les directives PEFC ont été répertoriés et on s'est assuré qu'ils étaient rédigés, commentés et validés au sein de l'équipe de projet avant le lancement officiel. Des échanges ont eu lieu sur la pertinence des différents médias afin d'en retenir les plus indiqués par rapport aux cibles à atteindre et au budget. Ainsi, il a été convenu d'utiliser les emails pour envoyer l'annonce du lancement officiel et l'appel à manifestation d'intérêt, les médias presse et internet, les sites web de PAFC, ATIBT, et divers autres sites internet et réseaux sociaux pour diffuser les communiqués y relatif.

Pour ce qui est de la tâche T.A.2.3 (Lancement et invitation à participer au processus PAFC Régional), le lancement officiel par diffusion de l'annonce et l'appel à manifestation d'intérêt n'a pas pu être fait le 27 Septembre 2019 comme fixé. En effet, des retards dans la finalisation des cartographies des parties prenantes par les PAFC nationaux n'ont pas permis de procéder au lancement officiel du processus à cette date. Ce lancement a été décalé au 01 Octobre 2019 et a effectivement eu lieu ce jour.

Le 01 Octobre, un email identique dans son contenu a été envoyé séparément aux parties prenantes identifiées du Cameroun, du Congo et du Gabon. C'est-à-dire qu'un seul email regroupant tous les destinataires du pays leur a été envoyé en même temps. Conformément aux directives de PEFC, les documents attachés à chacun des trois emails étaient : l'avis d'appel à manifestation d'intérêt (annexe 3), le document de projet (annexe 6), la procédure d'élaboration des normes de PAFC BC (annexe 5), le formulaire de manifestation d'intérêt (annexe 7) et le formulaire pour commentaires des documents (annexe 8). La cartographie des parties prenantes a été mise à disposition uniquement sur la page dédiée du site de PAFC. Cependant, le lien pour y accéder a été indiqué dans les emails et communiqués envoyés ou diffusés. Les communiqués ont été diffusés sur le site de l'ATIBT, par quelques journaux de la presse écrite et la presse internet dans les trois pays concernés avec la facilitation des PAFC nationaux. Ces communiqués ont également été diffusés ou relayés par divers sites internet d'organisations actives dans le secteur forêt-environnement et sur les réseaux sociaux par les membres des PAFC nationaux, les membres de l'équipe de projet...

La mise en œuvre de l'activité A.2 (Lancement officiel du processus de développement des normes) a été planifiée pour être déployée au travers de 5 tâches et plusieurs sous-tâches jusqu'en fin Octobre 2019. Trois tâches sur cinq et leurs sous-tâches sont entièrement réalisées, soit environ 60% de taux de réalisation (voir annexe 1).

#### *4.2.5. Activité A.3 : Développement consensuel des normes régionales de certification PAFC BC*

Au moment de la rédaction du présent rapport de démarrage (10 Juin-10 Octobre 2019), l'exécution des tâches et sous-tâches de cette activité n'était pas encore effective dans la mesure où le processus de manifestation et de sélection des membres du forum était encore en cours. Néanmoins, les premiers échanges sur les critères de sélection des parties prenantes comme membres du Forum avaient commencé au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet.



#### 4.3. Bilan financier de la période sous rapport

De manière générale, les dépenses engagées au cours de la période sous rapport sont imputées à la ligne budgétaire principale désignée par «Marchés de services», à la ligne désignée par «Voyages» et la ligne désignée par «Communication».

Dans le cadre de la ligne « Marchés de services », les dépenses sont constituées des honoraires du coordinateur du projet et des dépenses liées à l'encadrement de l'ATIBT.

Pour la ligne « Voyages », les dépenses sont liées aux déplacements du coordinateur dans le cadre de l'organisation et la tenue des réunions d'information avec les PAFC nationaux ainsi que des déplacements effectués vers la Suisse depuis la France par l'ATIBT pour échanger avec les personnes concernées de PEFC.

En ce qui concerne la ligne «Communication», les dépenses sont essentiellement celles effectuées pour publier l'annonce du lancement officiel du processus d'élaboration des normes sur différents médias (presse écrite, internet, radios) dans les pays concernés.

La dépense totale de la ligne «Marchés de services» s'élève à 20726 euros, représentant 7,63% du budget initial alloué à la ligne, la dépense totale de la ligne « Voyages » quant à elle s'élève à 3820 euros, soit 3,23 % du budget initial et celle de la ligne communication s'élève à 1156. Euros soit 1,48% du budget initial.

Le montant total des dépenses effectuées au cours de la période sous rapport s'élève à 27 361 euros FCFA soit 5,59% du budget.

Mais, il faut noter que la consommation du budget augmentera à partir du mois d'octobre 2019 avec le début des engagements liés aux activités de développement des normes de certification PAFC BC.

Le détail des dépenses de la période sous-rapport est à consulter dans le tableau de reporting financier à l'annexe 9. Les pièces justificatives dont les numéros sont indiqués dans ce tableau du reporting financier sont en annexe 10.



## 5. CONTRAINTES ET GESTION DES CONTRAINTES RENCONTREES

Au cours de ces 4 premiers mois de mise en œuvre des activités du projet, les contraintes les plus évidentes apparues sont liés à la compréhension et l'appropriation insuffisantes du projet et certaines activités et tâches par les PAFC nationaux ainsi qu'aux occupations professionnelles des responsables des PAFC et à la limite du budget affecté à certaines lignes sur certaines actions.

### 5.1. Contraintes

#### 5.1.1. Appropriation insuffisante par les PAFC

La réalisation de certaines tâches a été confiée aux responsables des PAFC nationaux. C'est le cas de la cartographie des parties prenantes (outil important pour l'identification des parties prenantes de chaque pays concerné dans le projet). Mais comme indiqué plus haut, les PAFC n'ont pas fournis des documents exploitables dans la forme et dans le fond. Ce qui a été, en grande partie, la cause du report du lancement officiel du processus d'élaboration des normes au 01 Octobre au lieu du 27 Septembre. L'équipe du projet a dû se résoudre à retravailler les documents envoyés par les PAFC nationaux pour avancer vers la qualité attendue au vu des délais, dans certains cas après plusieurs demandes de compléments. A l'analyse, il se dégage que les responsables de certains PAFC n'ont pas considérés ces tâches à eux dévolues comme tâches de leur PAFC mais comme une affaire de l'équipe de projet dans laquelle ils s'y investissent en considérant que c'était une charge dont il fallait juste se libérer. De plus, il a été noté que la finalité et l'importance du travail à faire et du document à produire pour la crédibilité du processus menée n'était pas suffisamment compris.

#### 5.1.2. Occupations professionnelles des responsables de PAFC

La plupart des responsables et membres des PAFC nationaux ont des obligations professionnelles à satisfaire. Ils doivent donc en général trouver du temps en dehors de leur temps de travail pour se consacrer aux sollicitations engendrées par leur position de responsables/membres d'un PAFC national. Ce qui fait que même avec de la volonté, ils n'arrivent souvent pas à répondre aux sollicitations ou à produire dans les délais, et avec la qualité nécessaire, les documents et/ou les informations attendu d'eux. Cet état des choses inhérent au mode de fonctionnement des initiatives PAFC, influe négativement sur la mise en œuvre des activités du projet et justifie en partie la transmission des cartographies des parties prenantes largement au-delà des délais convenus ainsi que les insuffisances de fond constatées dans ces cartographies de parties prenantes.

#### 5.1.3. Limite du budget sur certaines lignes

Les souhaits de l'équipe du projet en rapport avec la diffusion des communiqués relatifs à l'annonce du lancement officiel du processus et l'appel à manifestation d'intérêt dans les médias locaux ont dû être revus à la baisse à cause de l'inadéquation entre le montant disponible pour cette activité dans le budget et la réalité des prix pratiqués par les médias sollicités. Il a fallu procéder par élimination pour retenir les médias jugés plus écoutés/lus dans les pays concernés. Et même là encore, il a fallu revoir à la baisse le nombre de médias (presse écrite/internet) à utiliser dans certains pays.

### 5.2. Gestion des contraintes

#### 5.2.1. Appropriation insuffisante par les PAFC

Pour faire face à cette contrainte dans l'urgence, des personnes de l'équipe de projet se sont mobilisées pour compléter et finaliser les documents de cartographie des parties prenantes envoyés



par les PAFC nationaux. Mais pour les actions à venir, une combinaison d'approche sera utilisée. En effet, les dates limites de livraison des documents liés aux tâches qui devront être exécutées par les PAFC nationaux seront suffisamment avancées par rapport aux dates limites effectives pour éviter d'impacter négativement les délais fixés dans la planification des activités. Dans le même temps, l'équipe de projet devra être plus disponible encore en termes d'assistance, de coaching et de pression à mettre sur les responsables de l'exécution des tâches dans les PAFC nationaux.

#### *5.2.2. Occupations professionnelles des responsables de PAFC*

Les dispositions pour faire face à ces contraintes ont été les mêmes que celles indiquées ci-dessus.

#### *5.2.3. Limite budgétaire pour certaines actions*

Après l'abandon du recours à certains types de médias pour diffuser le communiqué sur le lancement officiel du processus, les montants disponibles sont restés insuffisants dans chacun des pays même après ces ajustements. Il a donc fallu réduire les fréquences de diffusion initialement voulues pour la diffusion sur certains types de médias.



## 6. LECONS APPRISSES

Rendu à cette étape de la mise en œuvre du projet, l'une des leçons apprises est la nécessité de l'implication, pour ce type de projet ou d'action, des PAFC nationaux dès l'identification et la définition des approches de mise en œuvre des activités du projet. En impliquant ces partenaires dès ces étapes, la compréhension et la nécessaire appropriation du projet et ses activités se feraient un peu plus facilement et pourrait contribuer à faciliter l'exécution des activités qui leur sont confiées. Cela participerait aussi à la « déconstruction » du sentiment de n'être pas suffisamment « considéré » dans l'action puisque le sentiment de « n'avoir pas été assez impliqué » dans la préparation du projet et « manquer » d'informations a été exprimé par certains responsables de PAFC lors de réunions d'information organisées pour mieux les édifier sur le projet et ses activités.

Une autre leçon apprise porte sur la communication. En effet, suite à la production de cartographies des parties prenantes de qualité insuffisante par les PAFC, il ressort, pour la suite des activités, la nécessité de vérifier plusieurs fois que les informations et autres documents transmis aux PAFC nationaux sont bien compris et exploités à bon escient pour que leurs contributions répondent aux attentes. En outre, il est parfois nécessaire d'utiliser différentes approches pour passer le même message et s'assurer de la bonne compréhension.

Par ailleurs, l'expérience indiquée ci-dessus sur les insuffisances des cartographies des parties prenantes révèle que l'équipe de projet devra d'avantage travailler sur la simplification (autant que possible) et la clarification, dans la forme et dans le fond, des résultats et documents attendus des PAFC nationaux pour une meilleure « visualisation » des attentes du projet par ces PAFC et pour plus d'efficacité. Cette approche pourra être testée au cours des prochaines activités avec les PAFC nationaux.

Nonobstant le fait d'exprimer le sentiment qu'ils n'ont pas été impliqués dans la préparation du projet et s'être inquiétés du devenir de leurs schémas de certification, il faut retenir que les PAFC nationaux considèrent les deux principaux objectifs de ce projet comme une nécessité dans le contexte actuel et sont clairement disposés à contribuer du mieux qu'ils pourront pour l'atteinte des objectifs du projet.

Sur la base des interrogations et inquiétudes de départ des PAFC quant à leur avenir et leur rôle dans un futur PAFC BC, il est essentiel que la réflexion sur l'institutionnalisation soit étroitement menée avec les PAFC nationaux au centre, pour identifier le modèle adéquat d'organisation à mettre en place pour le développement et l'opérationnalisation de PAFC BC. En effet, les premiers échanges avec ces PAFC nationaux dans le cadre des réunions d'information tenues avec eux ont montré qu'ils sont dubitatifs quant au devenir, au rôle de leurs associations et au modèle d'organisation qui devra assurer l'opérationnalisation et la continuité de PAFC BC. Il est essentiel que les PAFC nationaux constatent que des options n'ont pas été préalablement décidées et qu'on vient leur « imposer ». Mais qu'ils seront bien au centre de la réflexion sur le modèle à mettre en place pour assurer l'opérationnalisation et la continuité de PAFC BC.

Il serait plus judicieux que les échanges avec les PAFC nationaux dans le cadre de la collaboration se fassent autant que possible, non pas avec un seul membre mais avec les principaux membres connus du bureau. En effet, les échanges avec les PAFC nationaux pour la signature des protocoles d'accord sur la collaboration avec le projet ont révélé qu'il est nécessaire de s'assurer qu'il y ait des échanges entre, au moins, les différents responsables du directoire du PAFC national concernant les discussions et validations sur divers sujets. En effet, il est arrivé dans un cas que le protocole soit signé par le responsable mais soit remis en question par un membre qui a estimé que l'appréciation faite certains responsables du bureau sur la pertinence de certains aspects avait été insuffisante.



## 7. IMPRESSIONS GENERALES

D'une manière générale, les échanges avec différentes parties prenantes indiquent que l'idée de projet ainsi que les objectifs subséquents sont bien accueillis, et parfois, étaient attendus au sein du secteur privé, de la société civile (locale) et des administrations bien que certains ne manifestent pas un intérêt particulier pour cette initiative PAFC BC.

Après un début relativement lent, la mobilisation des différents acteurs concernés semblent s'être accélérée et la réalisation des activités a atteint un rythme optimal. En effet, après le questionnement, le « regard » interrogateur et les inquiétudes des responsables des PAFC nationaux quant à l'avenir de leurs associations et de leurs schémas de certification, l'adhésion des PAFC nationaux à cette initiative PAFC BC est désormais manifeste. La participation aux sollicitations, à la vie du projet est plus perceptible bien que la disponibilité (occupations professionnelles comme indiqué plus haut) et l'appropriation des actions du projet nécessitent encore des améliorations. Au niveau de l'équipe de coordination et de mise en œuvre du projet (coordinateur, TERE, PEFC, ATIBT), la visibilité sur les champs d'intervention, les automatismes et la motivation sont plus clairs et bien installés.

Les nombreuses parties impliquées, l'approche concertée et participative adoptée, les échanges permanents dans le respect des opinions et contributions offrent un réel challenge d'engagement. Cela rend le projet plus « vivant » et stimulant bien que constituant un risque pour le respect des délais. Cependant, la mise en œuvre des activités restent bien dans les délais définis pour la mise en œuvre des activités au regard de la planification faite pour les 6 premiers mois.

La collaboration avec les responsables PEFC impliqués et les responsables des PAFC nationaux est bonne et fructueuse jusqu'ici. En effet, PEFC est suffisamment disponible et apporte tout l'appui dans la communication avec les PAFC nationaux et sur d'autres sujets lorsque nécessaire. La volonté de collaboration des PAFC nationaux à la réalisation du projet est bien perceptible même si l'impact des occupations professionnelles des responsables et la compréhension parfois insuffisante de la finalité de certaines tâches/actions constituent de temps en temps des facteurs limitant pour la qualité des contributions apportées.

A la suite des échanges avec certaines parties prenantes à l'occasion de l'appel à manifestation d'intérêt à participer au groupe de travail sur l'élaboration des normes, on observe que certains acteurs internationaux de la société civile, du fait, apparemment, de considérations idéologiques, historiques et/ou de convictions n'envisageraient pas de participer activement au processus de « construction » du schéma de certification PAFC BC. Mais ils indiquent qu'ils pourraient contribuer lors des consultations publiques.



## 8. RECOMMANDATIONS

Les développements relatifs aux actions exposées dans le présent rapport de démarrage appellent à des actions des parties à la mise en œuvre du projet pour améliorer l'efficacité des contributions des parties sollicitées.

Ainsi, il serait bénéfique de travailler sur les actions ci-après:

### **Pour l'équipe de projet**

- Apporter plus d'explications et de clarifications sur le fond et la forme des livrables attendus des PAFC nationaux ;
- Continuer les explications/clarifications sur les différentes activités du projet ;
- Insister d'avantage auprès des PAFC nationaux pour le respect des délais ;
- Anticiper en particulier sur le lancement de l'exécution des tâches pour lesquelles la contribution des PAFC est attendue ;
- S'assurer que les PAFC sont suffisamment impliqués et participent au montage institutionnel et d'opérationnalisation de PAFC BC ;
- S'assurer que différentes approches sont utilisées pour mobiliser les parties prenantes clés à participer à l'élaboration des normes ;
- Etudier différentes options crédibles pour la délivrance des accréditations ;
- S'assurer que les principaux responsables du directoire du PAFC national sont copiés dans les échanges.

### **Pour les PAFC nationaux**

- Améliorer l'appropriation du projet et ses activités par les membres du directoire des PAFC nationaux;
- S'assurer que tous les responsables du bureau (au moins) sont informés, impliqués et sollicités sur les activités et contributions attendues des PAFC nationaux ;
- Etre plus proactifs et plus réactifs aux sollicitations du projet.





## ANNEXES

- A1 : Plan de travail des 7 premiers mois et niveau de réalisation des activités
- A2 : Protocoles d'accord PAFC Gabon
- A3 : Protocoles d'accord PAFC Cameroun
- A4 : Protocoles d'accord PAFC Congo
- A5 : Appel à manifestation d'intérêt
- A6 : Procédure d'élaboration des normes de certification PAFC BC
- A7 : Cartographie des parties prenantes
- A8 : Document de projet
- A9 : Formulaire de manifestation d'intérêt
- A10 : Formulaire pour commentaires des documents
- A11 : Tableau du bilan financier de la période sous rapport (10 Juin-10 Octobre 2019)
- A12 : Justificatifs des dépenses